

## VENTE

	S'applique sur le prix de vente	En fonction du mandat, a la charge de :
Biens d'une valeur de 0,00€ à 100 000,00€	9% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 100 001,00 € à 150 000,00 €	7% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Biens d'une valeur supérieur à 150 000,00 €	6% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Biens d'une valeur supérieur à 1 000 000 ,00€	5% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Murs et fonds de commerce	10% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Stationnement, Cave.	10% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
Honoraires d'estimation	190€ TTC	DEMANDEUR

**HONORAIRES (Taux T.V.A 20% au 01/04/2017)**

## LOCATION

Honoraires fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 - journal officiel du 6 Août 2014 - Agglomération de Nice : Zone TENDUE ( Baux d'habitation soumis au dispositions de la loi du 6 juillet 1989 ) partagés entre le bailleur et le locataire de la manière suivante: ( Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.)

Visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail	10€/ m <sup>2</sup> TTC	BAILLEUR
	10€/ m <sup>2</sup> TTC	LOCATAIRE
Réalisation de l'état des lieux	3€/ m <sup>2</sup> TTC	BAILLEUR
	3€/ m <sup>2</sup> TTC	LOCATAIRE
Entremise et négociation	50,00 € TTC	BAILLEUR

## Bureaux et locaux commerciaux

Recherche du locataire, établissement du bail, état des lieux, négociation	15% TTC du loyer HC-HT Annuel	50% BAILLEUR
		50% LOCATAIRE